



REGLEMENT INTERIEUR SECTEUR JEUNESSE



Service adolescent 11-17 ans Communauté de Communes Cœur de Saintonge

La Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) représentant les 18 communes membres. Elle met en œuvre la compétence Petite Enfance, Enfance-Jeunesse à travers un PEL Projet Educatif Local pour le 11-17 ans et soutient dans ce cadre l'ensemble des actions, services ou associations du territoire agissant en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le secteur jeunesse « Sec'J » est un service pour les 11-17 ans (ou à partir de la 6^{ème}) de la Communauté de Communes.

C'est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets (découverte, culturel, sportif, artistique). L'accès se fait sans discrimination.

Toute cohabitation doit se faire dans un état d'esprit de respect de l'autre, de neutralité, de laïcité et de tolérance.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords des locaux et lors des activités ainsi que pendant le transport.

Au sein du secteur jeunesse, quelques règles ont été définies comme non négociables :

- **la consommation d'alcool et de produits stupéfiants est prohibée**
- **tout comportement violent verbal ou physique n'est pas toléré**
- **toute attitude qui pourrait interférer avec l'organisation du groupe n'est pas acceptée**
- **le respect des autres, de l'équipe, du matériel et de l'environnement est une priorité**

Lors de nos différentes animations (sorties et séjours) d'autres règles sont partagées et définies avec les jeunes : règles de vie collective, horaires, fonctionnement...

1/ Les lieux d'accueil

La maison des Rivières, local jeunes de St Porchaire :

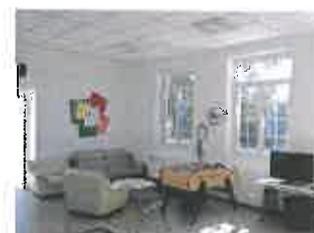
Située place Eugène Bézier, sur la commune de Saint Porchaire. Cet espace accueille la Communauté de Communes et les bureaux du Secteur Jeunesse. Les salles de réunions sont parfois utilisées pour les activités du Secteur Jeunesse.

Un espace est spécialement dédié à la jeunesse avec une salle d'activité composée d'un babyfoot (en cours d'acquisition), d'une télé, d'une console, de postes ordinateur et d'un canapé pour accueillir les jeunes sur les temps périscolaires, le mercredi et pendant les vacances scolaires.



Le local de Beurlay

Au sein de l'école primaire, ce local de 45m² est composé d'une pièce avec babyfoot, table de ping-pong, console de jeux et trois ordinateurs avec accès à internet (en cours) ; d'un espace cuisine équipée et d'un espace de rangement pour stocker le matériel pédagogique du secteur jeunesse. Les jeunes ont également à disposition des jeux de sociétés, des livres, un abonnement est effectif à la ludothèque et la médiathèque de Saintes pour nous permettre de renouveler les propositions.



Le local de Soulignonnes :



Le local se situe au-dessus de la mairie, il mesure 60m², il est composé d'une cuisine, d'un espace de vie, et d'une petite salle d'activité. Les jeunes ont accès à un espace ombragé comportant des jeux pour enfants, un terrain de tennis et un terrain de foot situé au cœur de la commune.

Le local de St Gemme :

Ce nouveau local ouvert depuis septembre 2018 se situe dans l'école. C'est une ancienne classe qui est mise à disposition pour l'accueil jeune. Les jeunes qui fréquentent ce local ont trouvé du mobilier et sont actifs dans les projets d'auto-financement afin de pouvoir l'équiper d'une console, d'une tv et d'un babyfoot. Les jeunes bénéficient de la cour de l'école comme espace extérieur ainsi que du terrain de sport situé à 200 mètres. Ils ont également accès aux postes informatiques et à tous les ouvrages de la médiathèque qui jouxte le local jeunes.



2/ Le transport

Le Sec'J peut utiliser un ou plusieurs des quatre minibus de la collectivité. La CDC s'est engagée dans une démarche de facilitation de la mobilité des jeunes en zone rurale.

3/ L'âge

A partir de la 6^{ième} ou de 11 à 17 ans.

4/ Les horaires

Les activités extérieures

Les mercredis après-midis de 13h30 à 18h (horaires habituels sous réserve de modification selon activité), pendant les vacances scolaires aux horaires établis pour chaque activité. (Stage, activité à la journée, activité à la demi-journée, soirées.)

Accueil possible dès midi le mercredi, les jeunes sont récupérés au collège et chacun amène son repas,

Les locaux

14h à 18h à Beurlay, Ste Gemme

De 20h30 à 22h30 à Soulignonnes le vendredi soir.

De 16h30 à 18h30 les mardis, jeudis et vendredis en période scolaire pour St Porchaire et le mercredi entre midi et deux.

Les locaux peuvent être ouverts également pour des ateliers périscolaires en fonction des projets.

5/ Le fonctionnement

Inscriptions au secteur jeunesse

Un droit d'accès permet de profiter de l'ensemble des actions du secteur jeunesse, il est valable pour l'année civile et pour la famille.

| | De janvier à décembre | De Septembre à Décembre |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Quotient familial <760 | 5,10€ | 3.10€ |
| QF >760 | 5,20€ | 3.20€ |
| Non allocataire et MSA | 5,30€ | 3.30€ |
| Hors CDC | 5.50€ | 3.50€ |

Il est possible de venir deux fois sur du local pour découvrir le secteur jeunesse avant de s'inscrire.

Pour toute inscription il est impératif de fournir les pièces suivantes :

- Dossier d'inscription rempli et signé
- Photocopie du carnet de santé
- Fiche sanitaire remplie et signée